

Affaires Juridiques
MLT

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

Vu la délibération n° 2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté n°2022/92 du 13 décembre 2022 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public n°23012 de Service, relatif au contrat de cession du spectacle « Apérotomanie », au Moulin de Sannois.

DECIDE :

Article 1 : De signer le marché n°23012 de Service suivant :

Décision n°	ATTRIBUTAIRE	OBJET	Montant Total
2023/30	Compagnie Dérézo 29200 BREST	Marché 23012 : Contrat de cession du spectacle « Apérotomanie »	4 001,56 € net de taxes

Article 2 : Le contrat prévoit quatre représentations entre le vendredi 16 juin et le samedi 17 juin 2023.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020
Sannois, le 29 mars 2023

Pour le Maire et par délégation
Laurence TROUZIER-EVEQUE



Adjointe au Maire

En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,
Circulation, Stationnement et Transport
Affaires Juridiques
Conseillère Communautaire



Pour le Maire
Par délégation
la Directrice Générale des Services
E. NOUAILHETAS



Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 14 avril 2023

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20230329 - DC 2023 - 30 CC

Publiée le 14 avril 2023